

Intervention de Thierry Beudet, Président du CESE

Colloque national du 80^e anniversaire de la Sécurité sociale au CESE

Jeudi 9 octobre 2025

Monsieur le Directeur,

Mesdames et messieurs,

La devise républicaine « Liberté, Égalité, Fraternité » est le socle de notre pacte civique. Pourtant, parmi ces trois piliers, la fraternité reste trop souvent en retrait, comme si elle relevait davantage de l'émotion que du droit, du privé que du politique. Et pourtant, c'est elle qui, dans bien des cas, donne chair et souffle à notre modèle social.

En exaltant la fraternité, la Révolution de 1789 changea radicalement le regard sur la misère. La société ne la considérait plus comme une fatalité individuelle à corriger par la charité religieuse, mais comme une responsabilité collective. En 1791, un député s'écriait : « *Tous les Français forment un peuple de frères et se doivent tous des secours mutuels* ». La Constitution de 1793 affirmait que les secours aux pauvres étaient « une dette sacrée », marquant l'idée que l'État devait pourvoir aux besoins de chacun.

Tout en rendant possible la liberté d'exister et l'égalité entre citoyens, la fraternité apporte un juste équilibre entre les excès possibles de l'une et de l'autre.

Trop de liberté individuelle, et ce sont des inégalités croissantes de revenu et de patrimoine, incompatibles avec notre idéal démocratique d'appartenance à une même communauté de destin. Je pense au libéralisme des débuts de la Révolution industrielle, qui fut impitoyable avec la classe ouvrière, avant d'être corrigé par les premières sociétés de secours mutuels, puis les premières lois sociales de la fin du 19^e siècle, celles de la première moitié du 20^{ème}, et enfin le grand œuvre de la Sécurité sociale.

Trop d'égalité, c'est le risque de l'égalitarisme, du collectivisme, du nivellement par le bas, du refus de l'initiative individuelle. On pense évidemment aux multiples expériences dites communistes, qui ont étouffé et découragé les sociétés.

C'est entre ces deux écueils que se glisse la fraternité. Elle est d'abord une valeur privée, comme son nom l'indique : elle renvoie aux liens familiaux, elle n'est pas spontanément une vertu publique, et c'est là tout l'enjeu. Pourquoi se préoccuper d'inconnus, aux antipodes de la société, des pauvres, des malades, des fous, des étrangers ?

Historiquement, notons que la fraternité n'est pas née d'un seul élan national. Elle a commencé modestement, entre semblables : dans les confréries religieuses du Moyen Âge, dans les caisses de secours des mineurs, dans les mutuelles ouvrières du XIX^e siècle. On se protégeait d'abord entre confrères, entre

habitants d'une même localité, entre coreligionnaires. La grande innovation de 1945, avec la Sécurité sociale, a été de vouloir porter la fraternité plus haut, plus loin : en créant un régime général, on a proclamé que tous les Français appartenaient à la même communauté. La solidarité fraternelle ne se limitait plus au cercle des proches : elle devenait nationale, universelle.

Cette fraternité s'est souvent construite dans la misère partagée. On sait que notre modèle social est issu de grandes épreuves : la pauvreté ouvrière massive au 19^{ème} siècle, les ravages humains de la Grande guerre, l'expérience du dénuement au sortir de la Seconde guerre. Chacune de ces époques a donné lieu à des étapes majeures dans la construction de notre modèle social, par un sursaut de fraternité, face à la traversée de catastrophes qui peu à peu ont fait converger les forces sociales et politiques. Le programme des « Jours heureux » du Conseil national de la résistance en est l'expression la plus retentissante. J'ajouterais que ce modèle a été conforté, étendu, enraciné par l'exceptionnelle croissance économique et démographique des Trente glorieuses.

Peut-être qu'une des raisons majeures des questionnements auxquels doit faire face aujourd'hui notre modèle social est la suivante : d'un côté, nous n'avons plus, malheureusement, le dynamisme économique et démographique des Trente glorieuses, de l'autre, nous ne connaissons plus, heureusement, la misère partagée des temps de guerre, même si notre horizon géopolitique s'obscurcit grandement. Au contraire, le PIB par habitant n'a jamais été aussi élevé dans notre pays. Alors qu'il y aurait beaucoup à répartir, un certain égoïsme, un manque de responsabilité partagée vis-à-vis d'un bien commun semblent prendre la place de l'intérêt général. Nous vivons sur un modèle bâti sur le partage, mais avons-nous encore le sens du partage ? Aujourd'hui, nous bénéficions d'un système généreux, mais le sentiment de l'effort, l'adhésion et l'élan moral qui l'ont fondé semblent s'affaiblir, tandis que l'individualisme prospère, et que se développe la financiarisation de pans importants notre protection.

Notre sécurité sociale a fait le choix d'une solidarité qui s'exerce entre générations, entre bien portants et malades, entre familles avec ou sans enfants, entre riches et pauvres. Autrement dit, la fraternité est le moteur silencieux mais essentiel de l'universalité de notre protection. C'est ce qui rend notre modèle unique : techniquement, on ne cotise jamais pour soi, on verse au pot commun, sans forcément avoir besoin d'un retour. Un salarié ne cotise pas pour sa retraite ou sa santé personnelles, il cotise pour le droit à la retraite et à la santé des retraités et des malades, en général : il est possible qu'il ne tombe jamais malade et qu'il meure le lendemain de son départ à la retraite ! C'est une chaîne de contributions, un engagement collectif.

Cette sécurité sociale a donc pour objectif de « débarrasser les travailleurs de l'incertitude du lendemain », afin de leur rendre la liberté de vivre dignement. Ce mécanisme de redistribution réduit massivement les inégalités sociales : la Sécurité sociale fait passer le taux de pauvreté de 21,4 % à 14,5 % de la population. 57 % des Français sont « bénéficiaires nets » de cette solidarité nationale, preuve de l'ampleur de la fraternité inscrites dans le système. On le voit bien, la fraternité, c'est une réalité budgétaire et politique, qui a toujours besoin d'un supplément d'âme.

Parce que cette fraternité ne se limite pas à la redistribution financière. Elle suppose aussi une attention à l'humain, une chaleur que ne remplacera jamais un virement bancaire. On parle souvent d'ailleurs d'« une solidarité chaude » qui ne saurait se réduire à une « solidarité froide », purement administrative. L'argent ne suffit pas pour assurer une solidarité efficace : l'humain est tout aussi essentiel. C'est là que les métiers du soin, de l'accompagnement, de l'écoute prennent toute leur importance.

Pour qu'elle subsiste, la fraternité suppose aussi une responsabilité partagée dans l'usage des ressources. Pour se limiter à la santé, du côté des patients, cela implique de respecter les prescriptions, de ne pas abuser des soins, de comprendre que chaque acte médical a un coût supporté par tous. Du côté des professionnels de santé : prescrire à bon escient, éviter les examens redondants, choisir la pertinence plutôt que l'abondance. C'est un enjeu éthique autant que financier : préserver la viabilité du système, sans jamais compromettre la qualité des soins.

La prévention constitue une forme particulièrement nécessaire de fraternité. En agissant en amont – vaccination, dépistages, promotion de l'activité physique, lutte contre les addictions –, on évite des maladies lourdes, on réduit les dépenses futures, et l'on dégage des ressources pour prendre en charge les cas les plus graves. Prévenir, c'est protéger son voisin autant que soi-même. C'est une solidarité qui agit avant la maladie, et qui illustre parfaitement l'esprit de la fraternité républicaine : chacun fait un pas pour alléger le fardeau collectif.

La fraternité se retrouve encore dans la lutte contre l'isolement, en particulier celui des personnes âgées, des personnes en situation de handicap, mais aussi des jeunes. Ces dernières années, la solitude des adolescents, leur mal-être psychique, sont devenus des sujets de santé publique. Prendre soin des plus fragiles, c'est là encore faire vivre la fraternité. C'est reconnaître que la cohésion d'une société ne se mesure pas à sa croissance, mais à sa capacité à n'oublier personne. Comme l'indiquent les mots de Joseph Wresinski, fondateur d'ATD Quart Monde, inscrits à l'entrée du CESE : « Considérer les progrès de la société à l'aune de la qualité de vie du plus démuné et du plus exclu est la dignité d'une Nation fondée sur les droits de l'Homme »

Aujourd'hui, un danger nouveau guette : l'individualisation des risques, accentuée par la médecine prédictive et l'intelligence artificielle. Demain, on saura dire à chacun quelles maladies il est susceptible de développer. Et certains pourraient alors demander : pourquoi payer pour les autres, si mon profil est moins risqué ? Ce pourrait être la fin du pot commun, la fin du « tous ensemble ». Il ne s'agit nullement de refuser le progrès technique : voilà pourquoi il faut garder à l'esprit que la santé n'est pas une somme de risques individuels, mais un bien commun, voilà pourquoi il faut maintenir l'élan fraternel à la source de notre système.

Enfin, la fraternité appelle à une démarche de clarté, d'accessibilité et de simplification. Trop de nos concitoyens ne réclament pas les aides auxquelles ils ont droit, faute d'information ou face à des démarches trop complexes. C'est le non-recours aux droits sociaux, sujet sur lequel le CESE a beaucoup réfléchi dernièrement, à travers un avis sur l'effectivité des droits sociaux, ou par nos contributions au travail du Conseil d'Etat sur le « dernier kilomètre » ou l'effectivité des politiques publiques.

Alors oui, la fraternité est une exigence. Une exigence pour notre République, pour notre démocratie sociale. Elle est, avec la liberté et l'égalité, le garant d'un vivre-ensemble qui ne se contente pas de tolérer les différences, mais qui les accueille, qui les protège, qui les relie.

Cette fraternité sera menacée, si nous perdions l'esprit de partage des origines. Certains dénoncent ainsi les excès d'un Etat providence tentaculaire, pour prôner un système privatisé, où chacun ne cotise que pour lui-même.

Je tiens à prendre mes distances avec cette expression « d'Etat providence ». Elle fut utilisée d'abord de manière péjorative sous le Second Empire par les libéraux, pour critiquer la volonté de l'Etat de remplacer les solidarités traditionnelles. Mais à l'idée de « providence », avec son aura de mystère et de miracle, je préfère l'Etat social, qui est un mécanisme juridique et financier de partage de la richesse, fruit de décennies de compromis, de luttes, de souffrances. Rien de providentiel, ou plutôt cette providence, ce n'est rien d'autre que la fraternité, ce secours que les hommes s'apportent à eux-mêmes.

Ceci dit, deux phénomènes menacent les fondements de notre Etat social, et donc peuvent nourrir les égoïsmes : une croissance économique et démographique faibles, je l'ai dit, où les revenus du travail ne suffisent plus à financer les revenus de remplacement (retraites, maladie, accident, chômage), mais aussi une mondialisation des échanges qui met en concurrence des systèmes sociaux aux antipodes, sans qu'une véritable compensation n'ait jamais lieu, avec un énorme manque à gagner fiscal et social pour l'Etat. A la Libération, les revenus du travail étaient dynamiques, c'est pourquoi les cotisations sociales y étaient prélevées, garantissant par ailleurs une autogestion par les assurés eux-mêmes.

L'exigence de fraternité invite sans doute à lever le tabou de l'impossibilité absolue de toute hausse des cotisations et toute suppression des exonérations non compensées. L'exigence de fraternité invite aussi à explorer d'autres pistes : mettre davantage à contribution davantage à contribution les revenus financiers, les héritages ou les revenus des retraités, qui ont tous, contrairement aux revenus du travail, bénéficié d'un contexte très favorable. Ce d'autant plus qu'apparaissent de nouveaux risques à socialiser : je pense à la perte d'autonomie liée au vieillissement, insuffisamment financée ; je pense à la crise écologique et climatique, à l'inassurabilité croissante des biens, à des risques qui ne peuvent plus rester individuels, mais devraient être à leur tour socialisés, comme l'ont été antérieurement tous les grands risques de l'existence.

Il y a donc un sens du partage et de la solidarité à retrouver, si possible sans attendre une catastrophe... Dans une époque marquée par le repli sur soi, par la tentation de désigner des boucs émissaires, par la montée des inégalités et des incertitudes, par la financiarisation et la privatisation du pacte des Jours heureux de 1945, la fraternité est une boussole politique. Elle nous rappelle que nous ne sommes pas seulement des individus, mais un peuple. Et qu'un peuple ne tient debout que s'il prend soin des siens, dans leur diversité, dans leur fragilité, dans leur humanité.

Il nous faut transmettre aux jeunes générations non seulement une Sécurité sociale qui fonctionne, mais l'idée de la Sécurité sociale : un bien commun, un geste républicain, un acte de fraternité. Il nous faut faire vivre ses valeurs et ses principes fondateurs : universalisme, solidarité, unité. Il nous faut leur donner confiance dans ce système qu'ils contribueront demain à faire évoluer, à financer, à réenchanter.

En conclusion, la fraternité n'est pas un mot vide : c'est l'âme de notre pacte social. Elle relie la liberté et l'égalité en les protégeant mutuellement. Comme l'écrivait Léon Bourgeois au début du XX^e siècle : « la société ne peut pas garantir à chacun l'égalité du salaire... Mais il y a un minimum d'existence... que la société doit d'abord assurer à chacun de ses membres ».

Aujourd'hui encore, il revient à chacun d'entre nous d'incarner ce principe : en payant nos cotisations, en participant à la vie associative, en veillant à ce qu'aucun voisin ne manque à l'appel. La crise de la Covid-19 nous a rappelé que nous formons une véritable chaîne solidaire, unie par un même pacte social. Prenons à cœur de la renforcer chaque jour : la fraternité, c'est se protéger mutuellement et veiller à ce que personne ne soit laissé de côté. C'est ainsi que nous perpétuerons, pour les générations futures, le beau contrat qui forme notre devise républicaine.